

Code de conduite des fournisseurs de thyssenkrupp

[thyssenkrupp Supplier Code of Conduct]



thyssenkrupp

Accord contractuel¹ [Contractual Agreement]

Confirmation du FOURNISSEUR [SUPPLIER Confirmation]

Le FOURNISSEUR a reçu la version 4.1 du Code de conduite des fournisseurs de thyssenkrupp et en a pris connaissance. Il a compris les attentes de thyssenkrupp à son égard énoncées dans ce document.

The SUPPLIER has received and acknowledged the thyssenkrupp Supplier Code of Conduct 4.1 (SCoC). It has understood what thyssenkrupp expects of it, as outlined in said document.

Engagement du FOURNISSEUR [SUPPLIER's Undertaking]

Par le présent document, le FOURNISSEUR s'engage à honorer les attentes de thyssenkrupp en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement énoncées dans le Code de conduite des fournisseurs de thyssenkrupp, et à les faire respecter raisonnablement le long de sa chaîne d'approvisionnement.

The SUPPLIER hereby undertakes to comply with all human rights-related and environmental expectations of thyssenkrupp, as outlined in the thyssenkrupp Supplier Code of Conduct, and to address these expectations appropriately throughout its supply chain.

Obligations de coopération du FOURNISSEUR [Obligation of the SUPPLIER to Cooperate]

1. Afin de (faire) respecter Son engagement d'honorer les attentes en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement énoncées dans le Code de conduite des fournisseurs de thyssenkrupp, le FOURNISSEUR s'engage à participer suivant besoin à des formations et formations continues.

The SUPPLIER undertakes to attend any necessary trainings and professional development programs in order to enforce its assurance of compliance with the human rights-related and environmental expectations stated in the SCoC.

2. Pour pouvoir vérifier le respect des attentes en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement énoncées dans le Code de conduite des fournisseurs de thyssenkrupp, le FOURNISSEUR s'engage à mettre en place des mécanismes de contrôle durables dans son entreprise et de les divulguer au CLIENT si ce dernier en émet la demande. Les mécanismes de contrôle du FOURNISSEUR doivent également permettre une vérification auprès de ses sous-traitants. Si le CLIENT a des doutes fondés quant à l'adéquation des mécanismes de contrôle mis en place par le FOURNISSEUR, le FOURNISSEUR se déclare prêt à prendre des mesures complémentaires raisonnables, recommandées par le CLIENT, pour honorer les attentes en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement (mesures d'amélioration). Le CLIENT est en droit de procéder à des visites sur place, ainsi qu'à réaliser des audits de durabilité auprès du FOURNISSEUR, pour pouvoir constater si besoin si le FOURNISSEUR et ses sous-traitants honorent les attentes de thyssenkrupp en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement.

The SUPPLIER undertakes to permanently set up appropriate control mechanisms at its company for the purpose of monitoring compliance with the human rights-related and environmental expectations of thyssenkrupp stated in the SCoC and to disclose such mechanisms to the CUSTOMER on request. The SUPPLIER's control mechanisms shall also enable inspections of its own subcontractors. Where the CUSTOMER has legitimate doubts about the suitability of the control mechanisms set up by the SUPPLIER, the SUPPLIER agrees to take the reasonable measures recommended by the CUSTOMER in order to ensure compliance with the human rights-related and environmental expectations (improvement measures). The CUSTOMER is entitled to carry out on-site inspections and sustainability audits at the SUPPLIER'S premises in order to assess, where necessary, the compliance of the SUPPLIER and its subcontractors with the human rights-related and environmental expectations of thyssenkrupp.

3. Le FOURNISSEUR et le CLIENT s'informeront réciproquement sans délai dès qu'il y a présence d'indices concrets faisant paraître possible une infraction, par le FOURNISSEUR lui-même ou des sous-traitants du FOURNISSEUR (PARTIES RESPONSABLES), à l'exigence de thyssenkrupp en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement. Dans ce cas, le FOURNISSEUR remettra au CLIENT, après que ce dernier l'aura enjoint à le faire,

- (1) Une prise de position à ce sujet (accompagnée le cas échéant de pièces justificatives). La prise de position doit inclure des sous-traitants éventuellement concernés du FOURNISSEUR (VIOLATEURS/POLLUEURS).
- (2) Le FOURNISSEUR indiquera au COMMETTANT quelles mesures préventives raisonnables il s'est imposé et/ou a imposées au sous-traitant concerné (VIOLATEUR/POLLUEUR).

SUPPLIER and CUSTOMER will each inform each other without delay as soon as they have actual indications which make a violation of a human rights-related or environmental expectation of thyssenkrupp by the SUPPLIER itself or by sub-suppliers of the SUPPLIER (RESPONSIBLE PARTY) appear possible. In this case, the SUPPLIER shall notify CUSTOMER of the following

- (1) submit a statement to this effect (including evidence, if applicable) after being requested to do so. The statement shall include any affected sub-suppliers of the SUPPLIER (RESPONSIBLE PARTY).
- (2) state which appropriate preventive measures or remedial measures it has taken vis-à-vis itself and/or the sub-supplier (RESPONSIBLE PARTY) affected, if any.

4. S'il y a imminence d'une violation de l'exigence de thyssenkrupp en matière de respect des droits de l'homme ou de l'environnement, le FOURNISSEUR prendra des mesures appropriées pour empêcher la violation. Le FOURNISSEUR informera le CLIENT au sujet des mesures correctives prises et – si nécessaire – leur ajoutera les recommandations du CLIENT.

If a breach of a human rights-related or environmental expectation of thyssenkrupp is imminent, the SUPPLIER will take appropriate measures to prevent the breach. The SUPPLIER will inform the CUSTOMER of the preventive measures taken and – where necessary – extend them to incorporate any recommendations of the CUSTOMER.

5. Le FOURNISSEUR doit mettre fin sans délai à une violation déjà commise d'une exigence en matière de respect des droits de l'homme ou de l'environnement, ou au moins la minimiser ; si elle est survenue sur sa chaîne logistique, le FOURNISSEUR fera pression sur la PARTIE RESPONSABLE de sa chaîne logistique pour que ce dernier mette fin à la violation ou au moins pour qu'il minimise nettement les répercussions de la violation. Le FOURNISSEUR informera le CLIENT au sujet des mesures qu'il a prises.

The SUPPLIER must immediately end, or at least minimize, any breach of a human rights-related or environmental expectation that has already occurred; if the breach has occurred within its supply chain, the SUPPLIER will immediately require the RESPONSIBLE PARTY to end the breach or, at the least, significantly minimize the effects of the breach. The SUPPLIER will inform the CUSTOMER of the taken measures.

6. Si le FOURNISSEUR ne parvient pas à mettre fin dans un délai prévisible à la violation survenue, il s'engage à se concerter avec le CLIENT sur un plan d'actions visant, selon un calendrier concret, à mettre fin à la violation intervenue ou à la minimiser, et à mettre ce plan d'actions en œuvre. Le FOURNISSEUR a l'obligation de respecter les délais mentionnés dans le calendrier concerté, et de mettre à la disposition du CLIENT un justificatif de mise en œuvre correspondant. Le CLIENT est en droit d'exiger du FOURNISSEUR qu'il ajoute au plan d'actions d'autres mesures considérées nécessaires par le premier ; le FOURNISSEUR a l'obligation

d'intégrer ces mesures complémentaires dans son plan d'actions, pour autant qu'elles soient adéquates, et de les mettre en œuvre en conséquence.

If the SUPPLIER is unable to end the breach in the foreseeable future, the SUPPLIER is obligated to draw up a plan for ending or minimizing the breach, including a specific schedule for doing so, to agree upon this plan with the CUSTOMER, and to implement the plan accordingly. The SUPPLIER undertakes to meet the deadlines in the agreed-upon schedule and to provide the CUSTOMER with corresponding proof of implementation. The CUSTOMER is entitled to demand an extension to the plan that by the SUPPLIER to include any further measures that are necessary in the opinion of the CUSTOMER; the SUPPLIER is obligated to incorporate these supplementary measures into its plan, insofar as they are appropriate, and to implement them accordingly.

Obligations incombant au FOURNISSEUR quant aux minerais de conflit [Duty of Care of the SUPPLIER in Respect of Conflict Minerals]

Le FOURNISSEUR informe le CLIENT dès qu'il reçoit des signalements ou documents (dont par ex. le Conflict Minerals Reporting Template (CMRT) ou une liste des fonderies) de ses propres fournisseurs au sujet des minerais dits de conflit, et les lui communique spontanément.

The SUPPLIER must notify the CUSTOMER as soon as it receives information or documentation (e.g., the CMRT or a smelter list) pertaining to conflict minerals from its suppliers and must make this information available without request.

Conséquences d'une violation d'obligation par le FOURNISSEUR [Consequences of a Breach of Obligation by the SUPPLIER]

Si le FOURNISSEUR venait à ne pas respecter les attentes de thyssenkrupp en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement, ou ne pas honorer ses obligations de conformité convenues à cet égard, ou de façon incomplète ou ne respectant pas les délais, et s'il s'agit de violations graves ou répétitives, le CLIENT sera en droit, s'il le souhaite, de résilier tout ou partie de certaines relations contractuelles avec le FOURNISSEUR, ou de les résilier intégralement.

In the event that the SUPPLIER fails to comply with the human rights-related and environment-related expectations of thyssenkrupp or if it does not meet its agreed-upon duty of care obligations in this regard, or fails to meet these obligations in full or on time, and if such breach constitutes a serious or repeated breach, CUSTOMER, at its own discretion, is entitled to terminate individual or all contractual relationships with the SUPPLIER, either in whole or in part.

Indications se rapportant à l'entreprise du FOURNISSEUR [Company Details of the SUPPLIER]

Nom du FOURNISSEUR / Name of SUPPLIER

Adresse / Address

Pays / Country

Pays de production / Production countries

Lieu, date / Place, Date

Signature(s)² / Signature(s)

¹Cet accord contractuel est écrit en Français et en Anglais. Chaque langue est équivalente. En cas de dispute, la langue anglaise prévaudra.

This Contractual Agreement shall be written in French and English. Both languages are equivalently valid. If any disputes arise, the English edition shall prevail.

²La présente déclaration doit être signée par des représentants du FOURNISSEUR mandatés en bonne et due forme et en nombre réunissant le quorum requis. Veuillez également indiquer les noms des signataires en majuscules d'imprimerie.

This declaration must be signed personally by duly authorized representatives of the SUPPLIER in sufficient number to represent their company. Please also type the names of the signatories in block letters.